

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 10 novembre 2025 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE OCTOBRE 2025
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Modification de signataires à la caisse Desjardins du Haut-Saint-François
 - 6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 05 novembre 2025
 - 6.3 Adoption du calendrier de séances ordinaires 2026
 - 6.4 Acceptation de la lettre d'entente n°6 - Convention collective 2023-2028
 - 6.5 Signature d'un contrat de travail - Directeur des services municipaux
 - 6.6 Embauches d'une coordonnatrice et d'une aide coordonnatrice pour le camp de jour 2026
 - 6.7 Vente d'un bien municipal - Ford F550
 - 6.8 Demande de soutien financier - CDSE - Emprunt temporaire
 - 6.9 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 635 concernant la vidange de fosses septiques
 - 6.10 Rédaction d'une entente de support financier annuel - CDSE
 - 6.11 Subventions environnementales pour l'année 2025
 - 6.12 Nomination d'un comité de sélection - Affichage du poste de direction générale
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Aucun
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection de ponceaux dans le 13e rang
 - 8.2 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection du fossé nord de la rue Gobeil
 - 8.3 Acquisition d'un épandeur d'abrasif - Trottoirs

- 8.4 Reddition de comptes relative au Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA- ES pour l'année 2025
- 9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 11. **CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
 - 11.1 Affectation de certains profits en loisirs pour la Fête de Noël
 - 11.2 Budget - Activité Fest'hiver janvier 2026
 - 11.3 Modification de la résolution 2025-09-172 - Dépenses pour les Journées de la culture
- 12. **VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
 - 12.1 Demande d'ajout à titre d'organisme reconnu du règlement de tarification - CPE Tante Juliette
 - 12.2 Adoption du budget 3 de l'OMH pour l'année 2025
 - 12.3 Lettre de support - Acquisition de l'ancien camp St-Pat's de Stoke
- 13. **VARIA**
 - 13.1 Aucun
- 14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 10 novembre 2025 à 19h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance le directeur général et greffier-trésorier Jonathan Lemaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Jonathan Lemaire, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution
2025-11-199

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-200

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE OCTOBRE 2025

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 1 octobre 2025 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

13 citoyens assistent à la séance. Les questions posées lors de la première période de question portent sur:

- 1- PAVA inscrit pas toujours les données
- 2- GMR fréquence des collectes du compost. Moyen de réduire les fréquences pour économie?
- 3- Présentation d'un projet pilote: Frein de la phragmite : Fauche répétée de la phragmite.
- 4- Possibilité de mettre des glissières de sécurité sur le chemin du Lac (vers le chemin Pinard)
- 5- Possibilité de conserver l'intersection Baldini et 3e pour le PTI
- 6- Numéro civique 323 glacière et du Lac? Deux proches avec le même numéro.

7- Autre numéro pour contacter le 911 (Sherbrooke vs Cauca)

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1er octobre et le 5 novembre. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2025-11-201

6.1 Modification de signataires à la caisse Desjardins du Haut-Saint-François

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales, les signataires aux comptes de la Caisse Desjardins du Haut-St-François doivent être changés.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

DE remplacer M. Luc Cayer, maire sortant par le nouveau maire M. Etienne-Alexis Boucher;

DE retirer M. Steeves Mathieu des signataires autorisés auprès de Desjardins;

DE conserver les officiers municipaux soit Jonathan Lemaire, directeur général et Line Provencher directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-202

6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 05 novembre 2025

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 5 novembre 2025 au montant de 142 812.48 \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 68 347.32 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-203

6.3 Adoption du calendrier de séances ordinaires 2026

ATTENDU l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'adopter l'ouverture des séances ordinaires à 19 h et le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 comme suit:

Lundi, 12 janvier	Lundi, 6 juillet
Lundi, 9 février	Lundi, 10 août
Lundi, 9 mars	Lundi, 14 septembre
Lundi, 13 avril	Mardi, 13 octobre
Lundi, 11 mai	Lundi, 9 novembre
Lundi, 8 juin	Lundi, 14 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-204

6.4 Acceptation de la lettre d'entente n°6 - Convention collective 2023-2028

ATTENDU QUE la réorganisation de la direction aura un impact sur les besoins de la Municipalité en matière de ressources humaines;

ATTENDU les résolutions 2025-09-176 et 2025-09-177 qui ont pour effet de modifier l'organigramme de la Municipalité en remplaçant un des opérateurs-journaliers par un chef d'équipe à la voirie;

ATTENDU QUE l'un des deux postes d'opérateur-journalier est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le syndicat est favorable à la modification demandée par l'employeur, sous certaines conditions;

ATTENDU QUE l'employeur et le syndicat souhaitent rédiger les modalités de ce changement d'organigramme dans une lettre d'entente officielle.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'autoriser la direction générale et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente n°6 qui est jointe aux présentes afin d'en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-205

6.5 Signature d'un contrat de travail - Directeur des services municipaux

ATTENDU la demande de rétrogradation du directeur général et greffier-trésorier Jonathan Lemaire en date du 18 septembre 2025;

ATTENDU les résolutions 2025-09-176 et 2025-09-177 qui ont pour effet de modifier l'organigramme de la Municipalité en ajoutant un directeur des services municipaux;

ATTENDU QUE le poste de directeur des services municipaux sera comblé par Jonathan Lemaire lorsque le poste de direction générale sera comblé;

ATTENDU QU'un contrat doit être signé entre les parties afin de convenir des conditions de travail du directeur des services municipaux.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'autoriser le maire M. Etienne-Alexis Boucher et le conseiller M. Yannick Bédard à négocier les clauses du contrat du directeur des services municipaux et à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-206

6.6 Embauches d'une coordonnatrice et d'une aide coordonnatrice pour le camp de jour 2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entreprendre des travaux administratifs concernant le camp de jour afin, notamment, de réduire le fardeau financier pour les bénéficiaires tout en conservant l'attractivité des emplois offerts;

ATTENDU QUE, pour que ces travaux aient un impact concret, la présence des responsables sur le terrain est requise;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être réalisés avant l'élaboration du budget 2026;

ATTENDU QUE la coordonnatrice et l'aide coordonnatrice en poste pour l'été 2025 souhaitent reprendre leur poste en 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'embaucher Anne-Rose Bourgault et Alexanne Scalabrini respectivement à titre de coordonnatrice et aide coordonnatrice pour l'année 2026;

D'autoriser la direction générale à faire appel à ces ressources, selon les besoins, pour les travaux administratifs et préparatifs du camp de jour 2026, et ce, dès l'adoption de cette résolution;

ET D'autoriser l'embauche de ces ressources lors d'activités comme le Fest'hiver, la chasse aux cocos, la Fête nationale pour venir en support, au besoin, à la ressource des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-207

6.7 Vente d'un bien municipal - Ford F550

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a procédé à l'acquisition d'une nouvelle camionnette en 2025 dans le but de remplacer le Ford F550 et d'ainsi mieux répondre à ses besoins;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite vendre le F550 qui n'a plus d'utilité pour le département;

ATTENDU QUE le véhicule a été mis en vente au printemps 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'autoriser la direction générale à négocier la vente du véhicule F550 pour et au nom de la Municipalité;

ET DE signer tous les documents requis dans le but de se départir du bien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-208

6.8 Demande de soutien financier - CDSE - Emprunt temporaire

ATTENDU le projet d'acquisition des lots formant l'ancien camp St-Pat's pour lequel la Municipalité est un des partenaires;

ATTENDU QU'une portion d'une valeur de 465 000 \$ doit être acquise par la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE);

ATTENDU QUE le Fonds Grand Mouvement Desjardins appuie le projet avec un appui financier de 150 000 \$ en quatre (4) versements sur différentes années;

ATTENDU QUE la CDSE a besoin de toute les liquidités disponibles pour permettre l'acquisition de leur parcelle qui contient, notamment, un accès au lac Stoke pour lequel des ententes d'utilisation pour les citoyens doivent être conclues avec la Municipalité;

ATTENDU la demande de la CDSE datée du 27 octobre 2025 de contracter un prêt sans intérêt de 50 000 \$ auprès de la Municipalité couvrant les versements du Fonds Grand Mouvement Desjardins pour les années 2026 et 2027.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'accepter la demande de prêt sans intérêt de 50 000 \$ de la CDSE conditionnellement à ce que:

- La CDSE fournisse une copie de l'entente signée entre la CDSE et Desjardins incluant les modalités.
- Le remboursement s'effectue en 2 versements, soit un par année, dès que la CDSE reçoit les sommes de Desjardins;

ET D'affecter le fonds de roulement, remboursable sur une période de deux ans à raison de 25 000 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.9 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 635 concernant la vidange de fosses septiques

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pagé à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 635 concernant la vidange de fosses septiques*.

Le règlement aura pour but, entre autres, d'intégrer des modalités pour la vidange des fosses du territoire par un sous-traitant de la Municipalité.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution
2025-11-209

6.10 Rédaction d'une entente de support financier annuel - CDSE

ATTENDU QU'une entente de support financier est intervenue entre la CDSE et la Municipalité de Stoke en juin 2020;

ATTENDU QUE cette entente prévoyait une subvention annuelle, mais non automatiquement renouvelable de 10 000 \$ afin de supporter la CDSE pour la mise en place de projets communautaires;

ATTENDU QUE pour obtenir l'aide financière, la CDSE devait fournir annuellement son rapport d'activités et ses états financiers afin que la Municipalité détermine si la subvention serait versée;

ATTENDU QUE la CDSE a obtenu cette aide financière à tous les ans depuis 2020.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE mandater la direction générale à rédiger une entente de support financier de 10 000 \$ pour 5 ans avec la CDSE conditionnelle à l'obtention et l'acceptation annuellement des états financiers et du rapport d'activités;

ET D'autoriser la direction générale et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-210

6.11 Subventions environnementales pour l'année 2025

ATTENDU les subventions offertes en 2024 pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables, l'achat de couches lavables et l'achat de papier de toilette réutilisable;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires sont prévues au budget de l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE conserver les programmes de subvention ayant pour effet de rembourser, sur présentation des pièces justificatives jusqu'à 50% des coûts d'achat pour les produits suivants

- Produits d'hygiène féminine pour un maximum de 100 \$ par personne / année
- Couches lavables pour un maximum de 50 \$ par enfant de moins de 2 ans / année
- Papier de toilette réutilisable pour un maximum de 50 \$ par personne par adresse civique / année;

ET DE limiter à 750 \$ le montant total des subventions accordées pour l'environnement pour l'année 2025 et d'affecter le poste de dépenses 02-470-00-629.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-211

6.12 Nomination d'un comité de sélection - Affichage du poste de direction générale

ATTENDU l'affichage du poste de direction générale actuellement en cours;

ATTENDU QUE la firme brh a reçu des CV de candidats potentiels;

ATTENDU QU'un comité de sélection devra rencontrer et évaluer les candidats dans le but de pourvoir le poste le plus rapidement possible.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE nommer Yannick Bédard et le maire Etienne-Alexis Boucher à titre de membres du comité de sélection pour le poste de direction générale;

ET D'autoriser le comité de sélection à négocier le contrat de travail avec le candidat retenu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2025-11-212

8.1 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection de ponceaux dans le 13e rang

ATTENDU les travaux de réfection de ponceaux dans le 13e rang;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif final en date du 17 octobre 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser le paiement du décompte progressif final des travaux de réfection de ponceaux dans le 13e rang au montant de 4 502,75 \$ avant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-213

8.2 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection du fossé nord de la rue Gobeil

ATTENDU les travaux de réfection du fossé nord de la rue Gobeil;

ATTENDU la résolution 2024-09-156 prévoyant une dépense de 97 107,91\$ avant les taxes;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été requis, notamment l'excavation de 38 mètres supplémentaire de roc et de 40 mètres supplémentaires de fossés, portant le coût total des travaux à 101 809,39\$ avant les taxes;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif final en date du 23 octobre 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser le paiement du décompte progressif final des travaux de réfection du fossé nord de la rue Gobeil au montant de 5 090,47 \$ avant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 23 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-214

8.3 Acquisition d'un épandeur d'abrasif - Trottoirs

ATTENDU QUE la Municipalité possède environ 300 mètres linéaires de trottoirs et que ce nombre est voué à augmenter au fil des années;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'entretenir, si elle souhaite garder le trottoir ouvert en période hivernale, de façon à ce qu'il n'y ait aucun risque à l'utilisation de ces derniers;

ATTENDU QUE les hivers québécois, avec leurs lots de redoux et de verglas, ont pour effet de glacer les trottoirs et les rendre dangereux pour les usagers;

ATTENDU QUE l'épandage d'abrasif et/ou de déglaçant permettrait de sécuriser les trottoirs et de les garder fonctionnels tout l'hiver, et ce, pour tous les usagers.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser la direction générale à acquérir un épandeur compatible avec nos équipements et pouvant servir pour les trottoirs pour une valeur ne pouvant dépasser 2 500 \$ incluant les taxes nettes;

ET D'affecter le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation d'infrastructures) au paiement des sommes dues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-215

8.4 Reddition de comptes relative au Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA- ES pour l'année 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'approuver les dépenses d'un montant de 112 132,57 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2025-11-216

11.1 Affectation de certains profits en loisirs pour la Fête de Noël

ATTENDU la résolution 2025-10-195 prévoyant l'affectation de 1 500 \$ du poste budgétaire *Programmation de loisirs* et des profits enregistrés lors de l'évènement Stoke Country afin de financer la fête de Noël organisée par la Municipalité;

ATTENDU QUE, après la mise à jour des budgets de loisirs, les fonds restants sont insuffisants pour couvrir les dépenses prévues;

ATTENDU QUE, lors de certains évènements de loisirs, des profits ont été générés.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'affecter 1 500\$ des profits générés lors d'évènements précédents et tous les profits générés lors de l'activité Stoke Country afin d'organiser la fête de Noël de Stoke;

D'autoriser les dépenses reliées à la réalisation de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-217

11.2 Budget - Activité Fest'hiver janvier 2026

ATTENDU QUE la Municipalité aimerait présenter une deuxième édition de l'activité Fest'hiver;

ATTENDU QUE le budget 2026 n'est pas encore adopté;

ATTENDU QUE l'activité se déroule en janvier 2026;

ATTENDU QUE nous devons organiser dès maintenant les activités et services offerts lors de cet évènement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

DE prévoir un montant de 5 000 \$ au budget des activités de loisirs au budget 2026 pour cet évènement;

D'autoriser des engagements de dépenses jusqu'à concurrence de 5 000 \$ en prévision de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-218

11.3 Modification de la résolution 2025-09-172 - Dépenses pour les Journées de la culture

ATTENDU QUE les dépenses autorisées pour les Journées de la culture nécessitent un ajustement ;

ATTENDU QUE l'on se doit de modifier la résolution 2025-09-172 selon les chiffres réels.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE modifier les dépenses suivantes:

Marika Caouette	Calleuse	300.00 \$	100.00
Charlene Guay	Décoration de la salle	1 200.00 \$	1 500.00
Allocation prévisionnelle	Animation salle familiale	400.00 \$	778.79
Serge Durocher	Sonorisation et éclairage	1 000.00 \$	1 000.00 taxes
Permis de boisson		0.00 \$	60.50 \$
Breuvage et pizza		0.00 \$	547.20
Facebook	Publicité	500.00 \$	442.00

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2025-11-219

12.1 Demande d'ajout à titre d'organisme reconnu du règlement de tarification - CPE Tante Juliette

ATTENDU QUE le CPE Tante Juliette opère depuis 1983 sur le territoire de la municipalité à titre d'OBNL géré par un conseil d'administration;

ATTENDU QUE plusieurs services et avantages sont prévus au Règlement de tarification de la Municipalité de Stoke pour les OBNL reconnus dans ce dernier;

ATTENDU QUE le CPE Tante Juliette a déposé une demande d'intégration à titre d'OBNL reconnu en date du 16 octobre 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'accepter la demande d'intégration du CPE Tante Juliette à titre d'OBNL reconnu et de prévoir la modification dans la prochaine mise à jour du Règlement de tarification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-11-220 12.2 Adoption du budget 3 de l'OMH pour l'année 2025

ATTENDU le budget 3 de l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'approuver le budget 3 de l'année 2025 en date du 17 octobre 2025, portant la quote-part de la Municipalité à 3 008 \$ (2 991 \$ précédemment).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-11-221 12.3 Lettre de support - Acquisition de l'ancien camp St-Pat's de Stoke

ATTENDU le projet d'acquisition de l'ancien camps St-Pat's par la CDSE, la Municipalité et Nature Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE les partenaires auront besoin de plusieurs lettres de support pour le projet provenant de la Municipalité tout au long des démarches d'acquisition et de financement;

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin des citoyens et que la Municipalité souhaite sa réalisation.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'autoriser la direction générale à rédiger toutes les lettres de support qui lui seront demandées et qui seront nécessaires aux partenaires dans le processus d'acquisition et de financement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12 citoyens assistent à la séance. Les questions posées lors de la première période de question portent sur:

- 1- Les modalités prévues au Règlement sur la vidange des fosses
- 2- Les suivis sur l'acquisition de l'Église

3- Les objectifs de l'acquisition du camp St-Pat's

4- Le contrat de déneigement

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 20 h 28..

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Jonathan Lemaire
Directeur-général, greffier-trésorier

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire